

JOLIE PETITE HISTOIRE

Il était une fois un pays merveilleux. Le pays du Père Noël : la Finlande. De ce pays, couvert de neige une bonne moitié de l'année, parvenaient au Ministère de l'Éducation des échos plus que flatteurs. L'École y était, disait-on, un modèle de perfection. Loin d'abrutir les élèves avec des connaissances surannées, on y laissait ces derniers découvrir à leur rythme les savoirs qu'ils jugeaient utiles. Loin d'imposer aux enfants une discipline d'un autre âge, ces derniers pouvaient quitter les salles de classes si l'envie les en prenait, et travaillaient uniquement s'ils en éprouvaient le besoin.



Dans ce contexte, les notes avaient depuis longtemps été bannies, ainsi que le cortège de maux qu'elles traînaient derrière elles : compétition, stress, « constante macabre »... Le vieux rêve égalitaire poursuivi par beaucoup semblait devenu réalité. Si l'on ajoutait à ce tableau idyllique, les résultats spectaculaires de ces collégiens bénis des dieux au fameux test international PISA, l'ensemble se passait de commentaires. Ce n'était plus la peine de réfléchir, d'analyser, de comparer, d'expérimenter. Comme nos élèves, avides de méthodes toutes faites qu'il suffit d'appliquer, sans y rien comprendre, pour avoir une belle image (ou une bonne note), les Bisounours du Ministère et des IUFM, ainsi que les politiques qui se piquaient d'Éducation, avaient trouvé la recette infailible : le modèle finlandais.

On voulait donc, à toute force, nous imposer ce « modèle » aussi progressiste que performant. Et comment douter du bien-fondé de la démarche ? Ceux qui, parmi vous, lors de promenades dominicales, s'égarèrent du côté d'Aulnay (sous bois) ou de Créteil (Pointe du Lac), ne peuvent manquer de noter la similitude entre l'Île-de-France et la Finlande. Tous ces sapins, ces lacs, ces pêcheurs de saumon, ces maisons de bois, ces enfants blonds qui sortent sagement, vers midi, des temples protestants... Comment imaginer que des méthodes, efficaces là-bas ne le seraient pas ici ? Mais peu importe en réalité, car, hélas, les contes aussi ont une fin.

En Finlande, c'est vers 15 ans que la magie touche à son terme. On le sait désormais, jusque dans les blogs d'un « grand quotidien de référence » (voir <http://pedrocordoba.blog.lemonde.fr>). Le Finnois est une langue difficile et peu pratiquée, ce qui a sans doute retardé l'étude de son système éducatif. Mais, enfin, le résultat est là. Effrayant. Désolant. Mortifiant. En deux mots : **le système finnois sélectionne** les élèves ! Et plutôt deux fois qu'une. La Sélection s'incarne en effet dans les deux pères fouettards nordiques que sont *Lukukausitodistus* et *Ylioppilastutkintotodistus*.

Voilà donc les noms des trolls hirsutes qui ravagent le pays des rennes et des lutins. Le premier abat sa hache au sortir du collège, ne laissant passer en lycée général qu'un gros tiers des collégiens insouciantes : la soi-disant absence de notes ne semble pas empêcher une sélection rigoureuse ! Le second barre la route des études supérieures aux lycéens, pourtant triés sur le volet, ne laissant entrer dans les universités qu'environ un cinquième des bacheliers...

Le conte était joli. Il a fait rêver certains. Mais on nous avait caché la fin. Fin d'autant plus cruelle que, malgré cette double sélection, la Finlande voit son étoile pâlir dans les études internationales les plus récentes, au profit de pays asiatiques encore plus sélectifs. Fort de ce constat, il serait temps que le réalisme prenne le pas sur l'idéologie, et qu'on accepte enfin que, si la sélection ne peut être la solution unique pour remédier à la baisse du niveau scolaire, son absence quasi-totale du CP à la Terminale empêche tout redressement. La solution pourrait venir du **projet de collège modulaire**, récemment proposé par notre syndicat, et dont le principe est présenté en détail sur notre site national.

Au SNALC, on ne serait finalement pas contre l'application du modèle finnois. Mais tout le modèle. D'autant qu'un **professeur du secondaire gagne là-bas, en moyenne, 33 % de plus que son homologue français...** Chiche ?

Loïc VATIN, Président académique

Éditorial	p. 1
Déplacements professionnels	p. 2
<i>In Memoriam</i>	p. 2
Lettre ouverte à <i>Valeurs Actuelles</i>	p. 3
Encore un effort, camarades !	p. 3
Tu as failli être un homme, ma fille	p. 4
96 ^{ème} congrès national du SNALC-FGAF	p. 4
Adhérents : + 50 % en 10 ans	p. 5
Stagiaires : bienvenue en enfer!	p. 6
Sondage	p. 6
Traitements : dates de virement	p. 6

Directeur de publication

Franck MOULS
6, rue de Beaune
45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS



Imprimeur

Veoprint
94, rue de Courcelles
75008 PARIS

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS : JAMAIS SANS ORDRE DE MISSION

L'an dernier, une de nos collègues a eu un accident de trajet au retour d'une visite à un élève en stage. Elle a cru pouvoir faire reconnaître sans difficulté cet accident de trajet par l'Administration. Hélas, après plusieurs demandes de documents divers de la part du Rectorat, et plusieurs mois d'attente, sa requête a été refusée au motif qu'elle ne pouvait avancer un ordre de mission daté et signé de son chef d'établissement. Ce dernier, en effet, refusant de faire un faux (un ordre de mission antidaté) lui avait seulement fourni une attestation certifiant la visite à l'élève en stage au jour et à l'heure de l'accident...

L'affaire est désormais entre les mains du Tribunal Administratif, avec les incertitudes, les angoisses, les frais et les démarches chronophages que cela suppose. La date de rendu du verdict n'est pas encore connue. Néanmoins, fort de ce cas malheureux, notre collègue Frédéric Éleuche (membre du Bureau National) est intervenu auprès de l'ONS (Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement). Cette intervention a porté puisque l'on peut lire en page 49 du rapport 2012 de l'ONS :



L'accompagnement de l'élève pendant la période en entreprise implique nécessairement au moins une visite pour vérifier la nature des activités réalisées et éventuellement de recadrer les tâches de manière concertée avec le tuteur en cas de constatation d'une dérive. Elle peut être effectuée par les enseignants des matières techniques ou générales. Elle doit donner lieu à un ordre de mission du chef d'établissement.

La conclusion s'impose : à moins de risquer une mésaventure semblable à celle de notre collègue, **vous devez absolument exiger un ordre de mission daté et signé par votre chef d'établissement, antérieurement à toute visite de stage, et plus largement à tout déplacement professionnel.**

Olivier DURAND, Commissaire paritaire

LE SNALC-CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

 <http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

 09 53 77 86 60

 09 58 77 86 60

 snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France
94880 NOISEAU

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

 09 63 65 71 95

 snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

 01 46 74 00 64

 louis.e@bbox.fr

Alexandre FIEBIG

 09 62 32 04 38

 snalc.creteil@laposte.net

Franck MOULS

 snalc.mouls@orange.fr

IUFM :

Ludovic GELLÉ

 ludovic.gelle@ac-creteil.fr

Lauréats 2013

L'équipe du SNALC-Créteil vous félicite chaleureusement pour la réussite de votre concours.

Pour vous aider à réussir votre entrée dans le métier, nous avons réalisé un guide du professeur stagiaire qui vous sera utile tout au long de l'année.

Si vous ne l'avez pas encore entre les mains, n'hésitez pas à nous le réclamer ou à le télécharger sur notre site académique.



INFORMATIONS

CONSEILS

SNALC

4 rue de Trévisse

75009 PARIS

M° Grands Boulevards

Tél.: 01 47 70 00 55

Courriel : info@snalc.fr

IN MEMORIAM

Annie QUINIOU est décédée « des suites d'une longue maladie ».

Vice-président national du SNALC et commissaire paritaire national agrégé, Annie a défendu, de longues années durant, de nombreux collègues dans des problèmes de mutation ou de promotion. Sa contribution à l'élaboration de la « doctrine » pédagogique du SNALC a été essentielle.

Sa rigueur intellectuelle et son immense culture littéraire en faisaient aussi une collègue et une amie particulièrement attachante : nous ne t'oublierons pas, Annie...



Gérard TAFFIN, ancien Président Académique



Lettre ouverte à « Valeurs actuelles »

J'ai été désagréablement étonnée des erreurs commises par Yves de Kerdrel, dans son article du 7 février 2013, au sujet du supplément familial de traitement des fonctionnaires, entre autres. Le premier travail d'un journaliste est, me semble-t-il, de vérifier les informations qu'il diffuse !

Non, Monsieur de Kerdrel, le supplément familial de traitement des fonctionnaires n'atteint pas 300 € dès le premier enfant ! Il est de 2,29 € pour le premier (130 fois moins !) et varie pour les enfants suivants, en fonction du traitement de l'agent, tout en étant plafonné à 110,27 € pour 2 enfants et 280,83 € pour 3 enfants.

Pour atteindre ce plafond, le traitement brut de l'agent doit être supérieur à 3 320 €. Reconnaissez que la majorité des fonctionnaires est loin de ce plafond ! Effectivement, dans la plupart des cas, il n'y a donc pas de quoi « se vanter » du SFT, comme vous le dites !

Par ailleurs, les aides pour « financer des nounous », pour reprendre vos termes dédaigneux, alors qu'il s'agit d'aider les familles à rémunérer ceux qui gardent les enfants pendant que les parents travaillent – et non lorsqu'ils sortent ou vont au restaurant –, se nomment CESU. Leurs montants varient de 220 € à 655 € par an pour les enfants de moins de 3 ans. Pour toucher le montant maximum, une famille avec un enfant doit déclarer moins de 29 620 € par an. Là encore, ces simples constatations montrent clairement que l'écrasante majorité des fonctionnaires est bien loin de toucher 655 €, contrairement à ce que vous affirmez sans vergogne.

Je suis enseignante, et **le métier fait tellement rêver, avec ses conditions de travail, ses salaires, ses avantages, et son régime de retraite, que l'État n'arrive même plus à recruter** tant le nombre d'inscrits aux concours est faible ! Je n'ai vraiment pas l'impression de « saper le pays », de « le maltraiter » ou d'en « abuser joyeusement ». Bien sûr, certains ne sont pas sérieux et nuisent à la Fonction Publique, mais s'il vous plaît, un peu de nuance !

Vous nous précisez que vous avez appartenu à la commission Attali ; cela me désole de constater que certains de ses membres se sont basés, en partie, sur des idées totalement fausses pour se construire une opinion et soumettre des préconisations. **Si les « sages » censés guider le pays sont, comme vous, perclus de préjugés et de mauvaise foi, on comprend mieux l'état désastreux de la nation, et on a du mal à être optimiste pour la suite...**

Bien sûr, vous avez le droit d'éclairer et d'informer vos lecteurs, en particulier sur ce que d'autres médias taisent, à la lumière de vos opinions. Mais, s'il vous plaît, **il suffit de quelques « clics » pour vérifier vos sources et ne pas relayer d'informations aussi fallacieuses que grotesques**. La France et les Français sont suffisamment divisés, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en rajouter dans le mensonge et la caricature.

Vos « erreurs », pourtant si facilement corrigibles, m'amènent à douter des autres informations contenues dans votre journal...

Recevez, Monsieur...

Nolwenn LE BOUTER, Secrétaire nationale à l'E.P.S.



Encore un effort, camarades !

On se rappelle peut-être qu'en septembre 2012, peu après la rentrée, des épisodes violents répétés dans les établissements scolaires de l'hexagone avaient suscité une polémique médiatique. Un secrétaire académique du syndicat majoritaire avait cru bon, alors, de minimiser le phénomène, évoquant un « effet loupe » qui, au SNALC, nous avait laissés perplexes.

Nous sommes heureux de lire dans l'US 725 (du 01/12/2012) un petit article intitulé *Violence : hausse continue*. Certes, tout en bas à droite de l'avant-dernière page, ce qui n'est pas une façon de donner au sujet l'importance qu'il mérite. Mais enfin, nos concurrents, après avoir retrouvé leur loupe, ont décidé d'entrouvrir les yeux...

La lumière les fait bien encore un peu ciller, mais le progrès est immense, convenons-en !

Franck MOULS, Commissaire paritaire

Tu as failli être un homme, ma fille !



L'idéologie du genre vise à substituer à des catégories comme le sexe, qui renvoient à la biologie, un concept qui montre que les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas fondées sur la nature, mais sont historiquement construites et socialement reproduites.

Il s'agit là d'une idéologie qui ne repose sur aucun fondement scientifique unanimement reconnu. Et pour cause ! Les plus extrémistes considèrent que ce n'est que notre éducation qui nous fait devenir homme ou femme. Éduquez une fille comme un garçon et ce sera un homme ? Ramené au monde animal, cette théorie nous amènerait à penser que si l'on élève un bœuf comme un oiseau, nous aurions des vols de bovins au dessus de nos campagnes !

Certains voudraient faire disparaître la notion même de genre, comme dans cette expérience menée en Suède où l'on a tenté, dans certaines structures, de faire disparaître les pronoms « il » ou « elle ».

Dans la loi sur la refondation de l'école, votée en première lecture à l'assemblée, une phrase a attiré notre attention : « Elle [l'école élémentaire] assure les conditions d'une éducation à l'égalité de genre ». Que veut entendre le législateur par « égalité de genre » ? D'après les intentions affichées, il s'agit d'éduquer à une égalité des droits entre les sexes et de lutter contre les stéréotypes. Initiative fort louable à première vue.

Mais la phrase mise en cause est assez ambiguë pour que certains puissent y voir une porte entrouverte par laquelle pourrait s'insinuer l'idéologie du genre à l'école élémentaire. Auquel cas **il s'agirait d'une terrifiante dérive**. Terrifiante car basée sur une négation de la réalité biologique. Terrifiante car il s'agirait de faire entrer une idéologie à l'école élémentaire, chose encore jamais vue dans notre régime démocratique. Heureusement, face au tollé, nos sénateurs ont modifié le texte en supprimant *in extremis* cette référence au genre.

Au moment où la réforme des rythmes scolaires risque d'ouvrir la porte de nos écoles à diverses associations qui interviendront dans le cadre périscolaire, la vigilance s'impose. La méfiance est d'autant plus de mise, que cette phrase litigieuse a été rajoutée par la même députée qui souhaitait la disparition de « l'école maternelle » en tant que dénomination.

L'école élémentaire doit rester un lieu d'apprentissage des bases de la lecture, du calcul et du « vivre ensemble ». **Le SNALC veillera à ce qu'elle ne devienne pas un vecteur d'endoctrinement** ou un terrain d'essai pour des apprentis sorciers de la métamorphose sociétale.

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

Le 96^{ème} Congrès National du SNALC-FGAF

aura lieu du lundi 14 au vendredi 18 octobre 2013

au Théâtre ADYAR

4, square Rapp - PARIS 7^{ème}

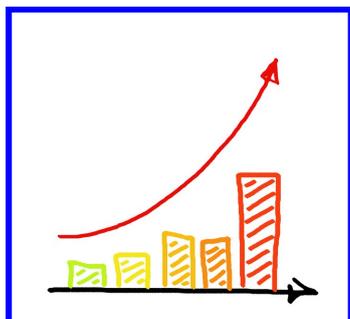
(Dîner-croisière du Congrès le mercredi 16 octobre)

*Il est ouvert à tous les adhérents,
à jour de leur cotisation à l'ouverture du congrès,
qui bénéficieront d'une autorisation d'absence de droit.*



THÈME : Préparation des élections professionnelles du lundi 15 décembre 2014

Pour plus de précisions, téléchargez la Quinzaine Universitaire N°1356
sur www.snalc.fr, rubrique Publications.



+ 50 % en 10 ans !

Et + 25 % en 3 ans !

Ce n'est certes pas la hausse de nos traitements. Mais c'est bel et bien l'augmentation du nombre de nos adhérents en ce début de millénaire, en dépit d'un contexte très défavorable, le nombre de professeurs ayant baissé d'environ 13 % dans notre académie depuis 2008, et les recrutements étant en berne, malgré le sursaut de cette rentrée.

Le SNALC-Créteil, vieillissant à la fin du siècle dernier, a donc su prendre le tournant des années 2000 et du « syndicalisme 2.0 ». La pénétration de ses idées, et la reconnaissance de son travail de terrain, ne se démentent pas, comme en témoigne la hausse accélérée des adhésions. Ces résultats sont ceux d'une **équipe stable et soudée**, qui a investi tous les champs de l'action syndicale, et d'**un réseau de représentants en établissement (S1)** qui s'étoffe peu à peu.

Cependant, face à la hausse considérable du nombre de nos adhérents, souvent jeunes et demandeurs de services (mutations, notation, difficultés diverses...), le nombre de nos militants apparaît souvent insuffisant. Ce ne sont pourtant pas les moyens qui nous manquent, ceux-ci étant pour l'essentiel constitués de décharges de cours (hebdomadaires) et d'autorisations d'absences (ponctuelles, qui n'ont pas à être rattrapées).

Le SNALC-Créteil a besoin de **volontaires désireux de s'investir dans l'action syndicale**. Les tâches sont variées et tous les profils peuvent trouver à s'employer, du contact avec les adhérents et sympathisants jusqu'au rôle d'élu (commissaire paritaire), de la distribution de journaux et d'affiches dans les établissements scolaires jusqu'à la rédaction d'articles, de la PAO à l'animation de sites internet... Tous les talents peuvent s'exprimer, dans une atmosphère cordiale et intellectuellement stimulante.

Nous essayons de multiplier les occasions de rencontres. En particulier, le Bureau Académique, constitué d'une quinzaine de collègues, se réunit 5 à 6 fois par an, soit à notre siège national parisien, soit au lycée hôtelier Montaleau de Sucy-en-Brie. **Si vous souhaitez participer, il suffit d'être adhérent à jour de cotisation, et de nous en faire simplement la demande par téléphone ou courriel** (voir page 2).

Le SNALC ne vit que grâce à vous.

N'hésitez pas à nous contacter, à nous rencontrer, à vous impliquer !

La queue du chat

En 2010, Patrice Romain, ancien directeur d'école, publiait *Mots d'excuse* : gros succès de librairie (130 000 exemplaires vendus à ce jour). Il récidive aujourd'hui avec *Nouveaux mots d'excuse* (François Bourin éd.).



Extraits savoureux (source : *Marianne*) :

- J'excuse Freddy pour son retard de ce matin. Vous savez, un quart d'heure, ça va ça vient !
- Je m'excuse pour le retard a (*sic*) Tatiana parce que hier matin avec les gosses qui gueulaient et le chien qui déguelait, c'était le bordel à la maison.
- Boris n'est pas venu à l'école mardi car il a glissé sur la queue du chat ; il est tombé et il s'est fait griffer. Il nous a donc fallu aller chez le vétérinaire et le médecin. Rien de grave cependant, ils sont redevenus amis.
- Franchement que Yannick est (*sic*) D en musique, on sans (*re-sic*) fout. Il sera jamais un Picasso (?) et alors ?
- Vous voulez que j'achète la photo de classe de ma fille ? Non mais vous avez vu la tête des autres ? Alors, c'est non merci !

Gérard TAFFIN, ancien Président académique

Le site du SNALC-Créteil : <http://snalc.creteil.free.fr>

L'actualité de notre académie ne se résume pas au contenu de ce courrier. Pour vous tenir informé de façon plus complète au jour le jour, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur notre site.



STAGIAIRES : BIENVENUE EN ENFER !

Pardonnez ce titre un rien provocateur : trop rares sont les collègues qui ont choisi, encore plus lors de leur première affectation, d'entrer dans notre académie. Inutile donc de vous cacher la vérité par rapport à un métier que plus personne, ou presque, ne veut pratiquer – n'en déplaise à notre image de « privilégiés », aussi infondée que ridicule dans les médias, pour ne pas mentionner les propos de certains hommes politiques qui pourtant ne s'y risqueraient pas.

L'année de stage est rarement amusante (voir à ce sujet le pire du pire dans l'excellent bouquin de François Vermorel intitulé *La Ferme aux Professeurs*). Elle est souvent éprouvante. Mais si elle est pénible, elle est aussi un soulagement une fois terminée : ce sera en quelque sorte votre « bizutage ». Elle est en fait surtout extrêmement variable en fonction des formateurs qui vont tenter de vous formater, de l'établissement dans lequel vous serez affecté, et des collègues que vous allez côtoyer.

S'il est vrai que certains formateurs sont, hélas, des planqués fuyant les élèves (il est parfois nécessaire de dire les choses), beaucoup font honnêtement leur métier dans un domaine, la pédagogie, qui tient totalement de l'art et absolument pas de la science : **les prétentions « scientifiques » des « pédagogues » n'ayant jamais exercé ne tiennent pas 30 secondes devant une vraie classe**, vous vous en apercevrez très vite. Chaque classe étant unique, votre pédagogie ne pourra jamais être la même suivant votre « public » : notre art est sans doute le plus sous-estimé et le plus inconstant du monde. Votre faculté d'adaptation va vous étonner.

N'oubliez pas, en conséquence, que l'on ne vous demande pas d'être parfait en toute circonstance : un cours loupé, cela arrive, surtout dans une classe difficile. Gardez cependant toujours à l'esprit que **vous n'êtes pas là pour faire de la garderie** (même si l'on ose vous affirmer le contraire) : le *Droit à l'Instruction*, mentionné dans les Principes fondamentaux qui régissent notre Constitution (et qui s'applique en tout premier lieu à l'École de la République), est celui qui prime sur tous les autres. De ce droit fondamental découle **l'obligation pour n'importe quel élève de ne pas empêcher les autres de travailler**. Et il n'y a pas d'excuse, familiale, sociale, sociétale, psychologique (voire psychiatrique) ou culturelle, qui tienne : tout cela n'est que culture de l'excuse.

Notre métier est unique en ce qu'il échappe *dans son principe* à toute forme de marchandisation : la connaissance est la seule chose en ce bas monde qui ne se perd pas lorsqu'on la transmet. **C'est la raison pour laquelle le dialogue avec les élèves n'inclut ni marchandage ni négociation : vous n'avez rien à vendre**. C'est la République qui veut que vous soyez face à eux, et eux face à vous, pas la loi du fric : elle a seulement cours au dehors, une fois franchies les grilles de l'établissement. Ce n'est pas tout à fait pour rien que notre métier est parfois qualifié de « plus beau métier du Monde ».

À vous de jouer !

Emmanuel PROTIN, Vice-président académique

SONDAGE EN LIGNE

Vous êtes parvenu à la dernière page de ce journal. Ce que vous avez lu vous a plu ou vous a fait bondir. Vous souhaitez partager votre impression ? Cela tombe bien : **votre avis nous intéresse !**

Afin d'améliorer cette publication, conçue par de parfaits amateurs qui y investissent beaucoup de temps, nous souhaitons recueillir le plus grand nombre de réponses, de la part de tous les lecteurs, réguliers ou occasionnels.

N'hésitez pas à prendre quelques minutes pour compléter notre sondage en ligne :

http://petitlien.fr/S3CR_sondage

ou flashez le code ci-contre.



NOS TRAITEMENTS

Voici les dates prévisionnelles de versement de nos traitements pour l'année 2013-2014. Information importante, s'il en est, depuis que **notre pouvoir d'achat baisse à un rythme accéléré** : gel du point d'indice, hausse de la cotisation pour pension, inflation, hausse de la TVA et de la CSG !

On peut retenir que le traitement est systématiquement versé le troisième jour ouvré avant la fin du mois, sauf en décembre.

MOIS DE LA PAYER	DATE DE VIREMENT
SEPTEMBRE	26
OCTOBRE	29
NOVEMBRE	27
DÉCEMBRE	20
JANVIER	29
FÉVRIER	26
MARS	27
AVRIL	28
MAI	28
JUIN	26
JUILLET	29
AOUT	27